



Tunis, le 19/03/2024

AVIS DES SOCIÉTÉS**Démarrage des souscriptions des parts
d'un Fonds Commun de Placement à Risque
bénéficiant d'une procédure allégée****« FCPR RELANCE+ »**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

MAC PRIVATE MANAGEMENT porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « FCPR RELANCE+ » a commencé le **19 mars 2024**.

Le fonds « FCPR RELANCE+ » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR RELANCE+
Références de l'agrément :	N° 15-2024 du 18 mars 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1124 du 19 mars 2024
Siège social :	Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	50 000 000 Dinars réparti en 50 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	MAC PRIVATE MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire :	MAC PRIVATE MANAGEMENT
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	MAC PRIVATE MANAGEMENT

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR RELANCE+ », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 19 mars 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.